



ENVIRONNEMENT ET PROFIT

Selon une croyance répandue, la recherche du profit par les fabricants les inciterait à rejeter leurs rebuts dans la nature sans se soucier des conséquences à long terme de leurs actions. L'adoption de règlements toujours plus contraignants serait donc essentielle pour nous assurer d'un développement durable.

Cette croyance est étrange. Après tout, pourquoi des gens d'affaires qui ont payé cher leurs intrants ne feraient pas tout en leur possible pour les utiliser au maximum plutôt que de les retourner à perte dans la nature?

Aussi étonnant que cela puisse paraître compte tenu du discours éco-catastrophiste des dernières décennies, l'histoire nous apprend que cette seconde perspective est plus juste et que la recherche du profit entraîne généralement au moins deux conséquences environnementales positives.

La première est que la concurrence oblige les fabricants à faire toujours plus et mieux en réduisant leur consommation de ressources par unité produite. La seconde est qu'elle fait rapidement prendre conscience à leurs dirigeants les plus dynamiques que la pollution représente des coûts externes pour traiter les rebuts ou leurs émanations et qu'elle nuit à leur rentabilité.

Par exemple, l'histoire du raffinage du pétrole depuis le milieu du 19^e siècle n'est qu'une suite ininterrompue d'innovations techniques. Celles-ci ont notamment permis de créer à partir de sous-produits qui étaient auparavant rejetés dans l'environnement des intrants essentiels à l'industrie moderne, qui vont des huiles aux lubrifiants en passant par les gaz de pétrole liquéfiés et les cires et les paraffines.

Les exemples de ce type sont légion, même au Québec. Ainsi, dans sa politique environnementale de 2002, Alcan s'engage à réduire toute incidence environnementale nuisible de ses activités et à améliorer continuellement ses modes de gestion des ressources afin de préserver et de maximiser leur valeur.

Entre autres actions, Alcan a remplacé de vieilles roues de turbine par des roues plus performantes dans une de ses centrales hydroélectriques, au Saguenay. La centrale peut ainsi produire plus d'électricité avec la même quantité d'eau, et il n'est plus nécessaire d'élever le niveau d'eau des réservoirs pour produire davantage.

La «nouvelle philosophie» d'Alcan codifie, pour l'essentiel, le comportement de toutes les entreprises novatrices, car il a toujours été profitable d'adopter et de développer des techniques plus efficaces et qui ont par le fait même des retombées environnementales bénéfiques. En fait, ce phénomène est si ancien que même Karl Marx s'est senti obligé, dans le troisième volume de son *Capital*, de rendre hommage aux fabricants de son époque pour l'utilisation intensive qu'ils faisaient de leurs rebuts pour «maximiser leurs profits».

Pour paraphraser l'économiste Adam Smith, les entrepreneurs capitalistes sont amenés par une main invisible à améliorer la qualité de l'environnement tout en poursuivant d'abord leur intérêt individuel. Plusieurs d'entre eux méritent le qualificatif de véritables bienfaiteurs, à la fois comme créateurs de richesse que protecteurs de l'environnement. Nonobstant les clichés sur les méchantes entreprises polluantes, l'histoire enseigne en effet que l'intérêt des entreprises et celui de l'ensemble de la société se rejoignent souvent.

Source : Michel Kelly-Gagnon, président de l'Institut Économique de Montréal

Actualités

1 M\$ en investissements pour une ressourcerie de la Mauricie

La Ressourcerie des 3R de Saint-Étienne-des-Grès s'apprête à investir 1 M\$ dans l'achat d'équipement et l'agrandissement de ses installations.

Selon *Le Nouvelliste*, l'organisme fera l'annonce de cet investissement au cours des prochaines semaines. Cette ressourcerie se spécialise dans le traitement des matières dangereuses en provenance des industries et dans le recyclage de la peinture.

Le directeur général de la Ressourcerie des 3R, François Monette, rapporte que le chiffre d'affaires de l'organisme a doublé ses chiffres de vente depuis l'an dernier.

Source : *Le Nouvelliste*.

Un partenariat pour aider les entreprises exportatrices

La Banque Nationale et Investissement Québec viennent de conclure un partenariat dont l'objectif est d'aider les entreprises exportatrices. Dans le cadre de cette entente, les deux organisations offriront une solution globale afin d'améliorer la compétitivité des entreprises québécoises à l'étranger.

Ainsi, la Banque Nationale offrira un prêt à terme destiné à financer jusqu'à 100 % des équipements, de la machinerie, de la technologie ou toutes autres dépenses reliées au projet d'une entreprise. Ces investissements doivent être destinés à améliorer la productivité des entreprises et conséquemment, leur compétitivité à l'étranger. Investissement Québec assumera une partie du risque en garantissant ce prêt auprès de la Banque.

En complément, la solution globale proposée offre une ligne de change permettant aux entreprises de se protéger contre les fluctuations du taux de change. Cela devrait permettre aux entrepreneurs de mieux gérer leur marge bénéficiaire et éviter des situations imprévues. À titre de partenaire, Investissement Québec assumera une partie du risque de perte sur la ligne de change auprès de la Banque.

Source : Investissement Québec.

Près de 300 M\$ pour la mise en valeur des ressources forestières

Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Pierre Corbeil a annoncé, le 2 juillet dernier, des investissements totalisant près de 300 M\$ pour la mise en valeur des ressources forestières de 15 régions québécoises.

Ces investissements sont répartis comme suit : Saguenay-Lac-Saint-Jean (48,4 M\$), Nord-du-Québec (37,2 M\$), Abitibi-Témiscamingue (34,9 M\$), Bas-Saint-Laurent (33,9 M\$), Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (31 M\$), Côte-Nord (24,3 M\$), Mauricie (22,3 M\$), Outaouais (18 M\$), Laurentides (13 M\$), Capitale-Nationale (9,6 M\$), Lanaudière (7 M\$), Chaudière-Appalaches (6,9 M\$), Estrie (3,6 M\$), Centre-du-Québec (2,6 M\$), Montérégie (1,9 M\$).

Ces sommes seront investies en crédits pour travaux sylvicoles, ainsi que dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, du programme de création d'emplois en forêt et du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Une nouvelle entreprise agroalimentaire en Mauricie

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accorde une aide financière de 100 000 \$ à Couvoir Sélect, une nouvelle entreprise agroalimentaire de Sainte-Adelphe, en Mauricie.

Couvoir Sélect a une capacité de 1 500 000 éclosions par année. Son principal objectif est d'acheter des oeufs, de les faire éclore et d'offrir les vaccins ainsi que le sexage aux producteurs de dindonneaux. De plus, l'implantation du couvoir permet aux actionnaires, qui sont également producteurs, d'être assurés d'un approvisionnement régulier en plus d'intégrer l'ensemble des étapes d'élevage, de la ponte jusqu'à la mise en marché.

Cette subvention est accordée dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions ressources, volet diversification.

Source : Gouvernement du Québec

La société Laurentide investit 2 M\$ à Shawinigan

La Société Laurentide, fabricant de peintures, investit 2 millions \$ dans l'agrandissement et la modernisation de son usine de Shawinigan. Cette nouvelle entraîne la création de 15 emplois permanents et de 25 emplois saisonniers.

Selon Le Nouvelliste de Trois-Rivières, le réaménagement des installations permettra à l'usine shawiniganaise d'accueillir la production des peintures architecturales à base de solvant.

À la suite d'un incendie survenu il y a deux ans à l'usine de Richibouctou, au Nouveau-Brunswick, les dirigeants de la Société Laurentide ont dû réorganiser la production, dont une partie a été rapatriée à Shawinigan.

La Société Laurentide bénéficie d'une aide de 250 000 \$ du Fonds de diversification économique de la Mauricie pour la réalisation de ce projet.

Source : Le Nouvelliste.

François Hallé

Direction du partenariat et de la planification
19 juillet 2004